



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (JY. Gonod a donné pouvoir à C. Favre, F. Mendes a donné pouvoir à N. Chanut, O. Verne a donné pouvoir à A. Delalande)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le deux mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

***Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Poli V., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Bornarel R. (arrivé à 20h30), Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Dumas G., Favre C., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.*

***Excusés** : Mmes Mendes F. (a donné pouvoir à Chanut N.), Verne O. (a donné pouvoir à Delalande A. et M. Gonod JY. (a donné pouvoir à Favre C.)*

***Secrétaire de séance** : Denis Vaissaud*

Objet : Budget assainissement – Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire fait état du compte de gestion du budget assainissement établi par le trésorier pour l'année 2022. Ce compte de gestion retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Après vérification, il apparaît que le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice 2022 du budget assainissement

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 21 février 2023

Oùï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur Principal, pour l'exercice 2022 du budget assainissement.

RECONNAIT la réalité des restes à réaliser

APPROUVE le compte de gestion du receveur

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,